

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition du Conseil Scientifique territorial de Limoges		
Catégorie : Aménagement		Source de la saisine : Autosaisine
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen en CSRPN : 1/02/2018	Date d'examen en CSRPN plénier : Sans objet
Décision n° 2018-4		
Date de validation officielle : 1/02/2018	Objet : <b>Projet d'Ecoserre sur les communes de Moustier-Ventadour et Rosiers- d'Egletons</b>	Vote : ----- Présents : 12 Représentés : 21 ----- Pour : 0 Contre : 33 Abstention : 0

### Exposé de la demande

En séance du 19 Octobre 2017 le CSRPN s'est auto-saisi du projet de construction d'une serre de production de tomates sise sur les communes de Moustier-Ventadour et Rosiers-d'Egletons, au lieu-dit « Tonnant » (19) qui détruirait en partie une tourbière.

### Exposé des motifs

Le projet prévoit la production de tomates sous serre en récupérant la chaleur d'un centre d'incinération existant de l'autre côté de la RD16.

Il couvre 94 400 m<sup>2</sup> (9,4 ha), dont 5 000 m<sup>2</sup> de serres, un parking de 98 places sur 8 000 m<sup>2</sup>, des serres et la création d'un bassin de rétention de 3,2 ha pour stockage d'un volume de 90 000 m<sup>3</sup> d'eau : les eaux de toiture seront dirigées vers le bassin de rétention, les eaux de ruissellement de la zone imperméabilisée seront traitées avant rejet dans milieu naturel.

### Déroulement des travaux :

- 1- Défrichage de la zone
- 2- Enlèvement terre végétale
- 3- Aménagement et terrassement (sans apport de terre extérieur)
- 4- Réalisation serre principal et locaux techniques
- 5- Réalisation serre complémentaire, 2 ans après

### Diagnostic écologique selon les données du bureau d'études :

*Habitats identifiés* : 2 grands type d'habitats (28,85 ha : 21,4 ha boisements et 5,6 ha tourbière)

- Tourbière haute dégradée : 5,6 ha, enjeu fort,
- Aulnaie marécageuse : 0,25 ha, enjeu faible,
- Forêt mixte résineux feuilles : 1,7 ha, enjeu faible,
- Fourrés Saules ; 0,6 ha, enjeu faible,
- Chênaie acidiphile : 11,45 ha, faible,
- Fourrés herbeux mésophiles : 2 ha, enjeu faible,
- Coupe forestière : 5,4 ha, enjeu faible.

*Flore* : Le diagnostic signale 3 espèces protégées : *Drosera rotundifolia*, *Drosera intermedia*, *Simethis matthiazzii*, et 31 espèces de l'AM Zones humides. Seul *Simethis matthiazzii* (1 pied) sera concerné par le creusement du bassin de décantation.

#### *Faune / volet vertébrés :*

- 3 espèces d'amphibiens : Triton palmé, Grenouille agile, Crapaud commun.
- 2 Espèces de reptiles : Lézard vivipare, et Lézard vert
- 27 espèces d'oiseaux, seul le Bouvreuil a été identifié comme espèce à enjeux car inscrit en liste rouge, mais non nicheur et donc considéré comme sans enjeu localement.
- 5 mammifères dont 4 espèces de chauves-souris, aucun gîte identifié sur site. Seuls les murins (identifié une fois au détecteur sur une séquence de 5 secondes) est considéré comme à enjeux faible à modéré.

#### *Faune/ volet invertébrés : 55 espèces identifiés dont :*

- 18 Rhopalocères dont Damier de la Succise et Echiquier
- 10 Odonates
- 18 Orthoptères

Seul le Damier est considéré à enjeu modéré.

#### Analyse des impacts selon le bureau d'études :

##### **En phase travaux**

Sur les habitats :

- Destruction totale de 0,75 ha de tourbière, mais maintien de 4,85 ha en l'état ;
- Impact faible et non significatif sur la pérennité locale des autres habitats.

Sur les espèces

- Impact sur la flore des milieux tourbeux sur 0,75 ha ;
- Droseras: non impactées car situées en dehors de 0,75 ha d'habitats détruits ;
- Simethis : un seul pied jugé relictuel, considéré en mauvais état de conservation car présent dans un habitat de sous-bois. Impact du projet jugé non significatif.
- Damier de la Succise : impact modéré par destruction d'habitat larvaire (2 sites de ponte) et individus (10 à 100 individus) sur 0,75 ha de milieu tourbeux.
- Batraciens (Lézard vivipare et Lézard vert) : impact modéré par destruction habitat et individus sur 0,75 ha, rien sur le Lézard vert.
- Oiseaux : impact uniquement sur espèces communes, projet estimé à impact faible sur les oiseaux.
- Mammifères : impact jugé faible sur les Chiroptères car les boisements du site sont jugés jeunes.

Le bureau d'études souligne le risque de rupture de l'alimentation en eau de la zone humide : le bassin versant de la zone humide impactée est alimentée par des eaux pluviales et par des veines d'eau souterraine (selon étude BRGM, mais débit inconnu). Les eaux pluviales collectées par la toiture des serres sont restituées. La perte en eau sur le BV est évaluée à 79 200 m<sup>3</sup>/an pendant les 5 ans de la phase travaux. En année 5 (fin phase travaux, bassin rempli, eau de condensation sur les parois des serres), le gain en eau pour le BV serait de 23 200 m<sup>3</sup>/an.

##### **En phase exploitation**

Selon le Bureau d'études, les impacts seront faibles (eau pluviale récupérée et reverse dans la ZN, eau d'irrigation et de ruissellement du parking traitée avant restitution).

#### Analyse séquence ERC par le bureau d'études

*Evitement* : Aucune proposition n'a été faite (impossibilité en raison du foncier).

#### *Réduction*

- Les installations du projet ont été déplacés pour réduire l'impact sur la zone humide.
- Par ailleurs, le projet prévoit 3 mesures complémentaires :
  - Adaptation du calendrier des travaux (évitement de la période de nidification pour les oiseaux) ;
  - Dispositif de prévention des risques de pollution accidentelle ;
  - Dispositif de réduction de l'éclairage nocturne.

### *Compensation*

Afin de répondre aux 3 points suivants :

- Destruction de 0,25 de tourbière et altération potentielle de 4,85 ha de tourbière ;
- Altération de la population de *Narthecium ossifragum* ;
- Altération des populations des espèces suivantes : Damier de la Succise, Decticelle des bruyères, Lézard vivipare.

Il est proposé par le Bureau d'étude, l'acquisition de 4,2 ha de tourbière (2 parcelles) non entretenue dans le site N2000 FR7401123 - Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air, à 18 km. Ces parcelles abritent *Narthecium ossifragum*, *Vaccinium oxycoccos*, *Drosera rotundifolia*... pour la flore et *Metrioptera brachyptera*, *Arvicola sapidus*, *Zootoca vivipara* pour la faune. Après échanges, les mesures de gestion proposées ont été validées avec l'animateur N2000.

Sur ces parcelles, 3 mesures compensatoires sont envisagées :

- Restauration du fonctionnement hydraulique,
- Diversification des microhabitats de la tourbière,
- Elaboration d'un plan de gestion sur 30 ans, avec création d'un comité de pilotage.

### **Examen du CSRPN :**

Le CSRPN fait part de :

- d'insuffisances dans le diagnostic écologique du secteur d'étude (pression d'inventaire hétérogène entre zones humides et non humides, bryophytes non étudiés, méthodologie de recherche des chiroptères inadaptée, cartographie des habitats insuffisamment qualifiée);
- ses interrogations quant à la prise en compte du milieu naturel dans le projet (quel est l'impact du chargement de la lagune pendant 5 ans sur le fonctionnement de la tourbière? quel est le devenir des eaux de la lagune? quels traitements des eaux domestiques et où sont-elles rejetées?), la part des eaux de source compensera-t-elle l'absence d'apport d'eau pluviale ? ;
- son étonnement quant à la qualification de certains enjeux (notés faibles par exemple alors que les espèces ont un statut qui mériteraient d'être classées enjeu fort) ;
- la non prise en compte du Damier de la Succise, présent et détruit sur le site impacté, dans les mesures de compensation ;
- la trop grande distance entre le site de projet et le site choisi dans le cadre des mesures de compensation (18km);
- son désaccord quant au choix d'un site au sein d'un périmètre Natura 2000, qui de part la politique de conservation des HIC qui y est exercé, ne constitue pas un enjeu en terme de reconquête de la biodiversité ;
- son regret quant à l'absence de plan de gestion sur la tourbière restant sur le site d'étude (mesure d'accompagnement).

### **Avis du CSRPN :**

**Le CSRPN émet un avis défavorable.**

A Sauvagnac, Saint-Léger-les-Montagnes, le 1<sup>er</sup> février 2018.

Le Président du CSRPN NA



Laurent CHABROL